

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Demande de subventions - Etude diagnostic et de définition d'actions sur le torrent du Nant Cruet (commune de Sééz)

Séance du 11 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice	20	Date de la convocation	03 avril 2023
Nombre de Délégués présents	13	Date de l'affichage	03 avril 2023
Nombre de Pouvoirs	2		
Nombre de Délégués votants	13		
Pour	13		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 11 avril 2023 à 15h00 le Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau – GEMAPI » , légalement convoqué le 03 avril 2023 , s'est réuni à la salle du conseil municipal à la mairie de Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APTV.

M.CHEDAL-BORNU Jean François, suppléant CCVV, sans pouvoir ne prend pas part au vote.

COM COM	Délégués Titulaires Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
CCCT	FAVRE Sandra		X		à SOLLIER Romain
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	POINTET André	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	
CCVV	RUFFIER LANCHE René			X	
CCVV	PIDEIL Bruno			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien	X			
COVA	VIBERT Christian	X			
COVA	FAVRE Didier	X			
CCHT	DESRUES Guillaume		X		à VERNAY Gérard
CCHT	FRAISSARD Jean Claude	X			
CCHT	MARTIN Patrick	X			
CCHT	LECLERCQ Mathieu			X	
CCHT	VERNAY Gérard	X			de DESRUES Guillaume
CCHT	AMET Yannick			X	
ARLYSERE	THEVENON Raphael			X	
ARLYSERE	RIEU François	X			

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023

COM COM	Délégués Suppléants Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT	SELLIER Joseph				
CCCT	SOLLIER Romain	X			de FAVRE Sandra
CCVA	BRUNO Aurore				
CCVA	MATHIS Marc				
CCVV	CHEDAL BORNU Jean François	X			Sans Pouvoir
CCVV	SOUVY Florian			X	
COVA	PAVIET Rose			X	
COVA	SYLVESTRE Jean Louis			X	
CCHT	REGNIER Laurence			X	
CCHT	REVIAl Serge		X		
ARLYSERE	BRANCHE Philippe			X	
ARLYSERE	BURNIER FRABORET Frédéric		X		

- CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
- CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
- COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
- CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- ARLYSERE

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023
RECEPISSE

OBJET : Demande de subventions - Etude diagnostic et de définition d'actions sur le torrent du Nant Cruet (commune de Sééz)

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise a construit un programme d'études préalables au PAPI de l'Isère en Tarentaise qui a été validé le 18 juillet 2022.

Dans le cadre de ce dernier, il est prévu d'engager l'étude de diagnostic et de définition d'actions sur le torrent du Nant Cruet à Sééz pour un montant estimé à 25 000 € euros HT.

Les objectifs de cette étude sont de mieux appréhender le fonctionnement hydraulique et sédimentaire du torrent du Nant Cruet, connaître l'ensemble des ouvrages existants (rôle, fonctionnement, faiblesses, etc.), appréhender les points de faiblesse et les dysfonctionnements pour la gestion des risques torrentiels et disposer d'un panel de leviers d'intervention pour définir un programme d'action opérationnel et optimiser la gestion actuelle du risque.

L'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise sollicite les aides financières auprès de l'Etat dans le cadre du PEP PAPI Isère en Tarentaise à hauteur de 50% (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs).

Le plan de financement de l'opération est le suivant:

DÉPENSES		Montant HT
Etude diagnostic et de définition d'actions sur le torrent du Nant Cruet <i>Section d'investissement (CCHT)</i>		25 000€
Total		25 000€
RECETTES		
Etat - FPRNM	50%	12 500€
Etat – Fonds vert	10% <i>(taux indicatif)</i>	2 500€
Autofinancement MOA	40%	10 000€
Total		25 000€

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

18 AVR. 2023

RECEPISSE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical GEMAPI :

- APPROUVE l'opération et son plan de financement ;
- AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fond de prévention des risques naturel majeurs, du fonds vert, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles ;
- SOLLICITE l'autorisation de démarrer ces opérations par anticipation de l'obtention des arrêtés attributifs des aides,
- AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

17 AVR. 2023



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023
RECEPISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.